



PRÉFET  
DES VOSGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges

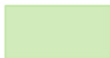
# COMMUNE DE VILLE-SUR-ILLON PLAN LOCAL D'URBANISME

## SERVITUDES

Date d'émission : 17/08/2021

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.  
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

### Légende



A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement



AC1 : Servitude de protection des monuments historiques



AC1 : Servitude de protection des monuments historiques

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

© : ARS de Lorraine



Péri mètres rapprochés



Péri mètres éloignés



EL7 : Servitudes d'alignement

I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique

I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distribution

L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.

Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

Conception : DDT88 / SCTS / BDM - 17/08/2021  
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015© / ©ARS / DDT des Vosges  
X:\50\_Commune\88\DONNEES\_INTERNES\201008\_ATLAS\_SUP.qgz

